



**UNODC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

## **Note de présentation : Table ronde sur le genre dans la corruption**

### **Quatrième session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Marrakech, du 24 au 28 octobre 2011)**

Le Maroc sera l'hôte de la quatrième session de la Conférence des États Parties (CEP) à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) du 24 au 28 octobre 2011. La CNUCC est le premier et l'unique instrument juridique contraignant de portée universelle de lutte contre la corruption. Il oblige ses États parties à prendre des mesures préventives, à criminaliser les délits de corruption, à garantir la coopération internationale en matière pénale et à assurer le recouvrement des avoirs. La CNUCC n'aborde pas spécifiquement les impacts genre de la corruption, ni le rôle des femmes dans la lutte contre la corruption ou encore leur demande en terme de redevabilité des institutions nationales ainsi que des initiatives anti-corruption. Ces deux questions ont des implications politiques majeures pour le système des Nations Unies, pour la responsabilité gouvernementale des institutions nationales et pour la société civile.

L'ONU Femmes prend l'initiative d'organiser un événement spécial sur le thème du genre dans la corruption dans le cadre de la quatrième session de la CEP à la CNUCC, en collaboration avec le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics du Royaume du Maroc, le PNUD et l'ONUDC. Cet événement unique en son genre sera l'occasion de souligner la relation entre le genre et la corruption et d'examiner les moyens de s'assurer que les efforts nationaux et internationaux pour prévenir et lutter contre la corruption sont sensibles au genre et que les institutions nationales tiennent compte des grandes questions en la matière dans leurs mesures anti-corruption.

Au chapitre III, la CNUCC vise la criminalisation de plusieurs types de corruption, notamment la corruption d'agents publics nationaux et étrangers, le détournement de biens par des fonctionnaires publics, le trafic d'influence, l'abus de fonction, l'enrichissement illicite, la corruption et le détournement de fonds dans le secteur privé, le blanchiment du produit du crime, et l'entrave au bon fonctionnement de la justice. Si la CNUCC ne fait pas de distinction entre avantages matériels et avantages non matériels illicites ou irréguliers, les approches conventionnelles ont tendance à ne pas bien rendre compte des types de corruption qui ont une incidence démesurée sur les femmes, telles que l'exigence de faveurs sexuelles en contrepartie de l'accès à des services publics. L'extorsion sexuelle peut comprendre divers types d'agressions sexuelles contre les femmes, allant du harcèlement sexuel aux rapports sexuels forcés (UNIFEM, 2008). Ce type de corruption est rarement signalé et traité par les mécanismes traditionnels de surveillance et les mesures anti-corruption. En outre, les instruments de mesure de la corruption internationalement reconnus les plus fréquemment utilisés et ne sont pas sensibles au genre - pas plus qu'ils ne prennent en compte la collecte de



données ventilées par sexe, sous oublier que les outils et instruments d'analyse de l'impact de la corruption ne sont pas conçus dans une perspective de genre.

Pour répertorier les répercussions diverses de la corruption sur les hommes et les femmes, il faut mener une analyse de genre de ses effets et s'assurer que les femmes sont suffisamment engagées dans des efforts pour combattre et prévenir la corruption. À moins que les initiatives anti-corruption ne soient accompagnées d'une volonté délibérée d'impliquer les femmes, les effets spécifiques de la corruption sur le genre sont peu susceptibles d'être identifiés et donc traités. Les initiatives anticorruption doivent donc s'assurer que les femmes soient habilitées à participer à la conception, la mise en œuvre, la supervision et l'évaluation des politiques et des programmes régissant la distribution des ressources et l'accès aux services.

L'article 13 et d'autres dispositions de la CNUCC reconnaissent que le rôle de la société civile est essentiel pour combattre et prévenir la corruption. Le processus d'évaluation de la CNUCC pourrait devenir plus efficace en matière d'égalité des sexes si on y intègre des groupes de femmes et des groupes de surveillance communautaires. Les groupes de femmes doivent avoir la capacité et la possibilité de surveiller la mise en œuvre de la CNUCC et de participer à des initiatives anti-corruption ayant cours à l'échelle locale, nationale et internationale. Voici quelques exemples d'outils et de procédés pouvant être utilisés par les femmes pour exiger une plus grande responsabilisation : la budgétisation participative/sensible au genre, le droit d'accès aux lois sur l'information, des « cartes de score » établis par la communauté et les audits sociaux.

**Points clés** à aborder par les intervenants et dans la discussion :

### ***1. Identifier les impacts sur le genre spécifiques à la corruption***

La table ronde comprendra un débat conceptuel des différentes approches utilisées pour décrire la corruption et la façon d'élargir l'interprétation pour intégrer des exemples de corruption spécifiques au genre. L'application des dispositions actuelles de criminalisation de la corruption doivent couvrir des cas tels que les faveurs sexuelles contre la prestation de biens et de services publics. Même si ces actes sont criminalisés, les cadres juridiques existants de nombreux Etats ne prévoient pas de sanctions suffisamment dissuasives, ou de mesures préventives. Ces dernières sont particulièrement importantes, compte tenu de la dépendance à l'égard des mécanismes de prestation de services publics pour l'accès aux services essentiels (santé, eau et éducation).



**UNODC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

## ***2. Identifier des mesures réactives contre la corruption sensibles au genre ainsi que des initiatives anti-corruption***

Les mécanismes traditionnels de surveillance de la responsabilité (agences anti-corruption, commissions électorales, révision judiciaire, audits publics, médiateurs, commissions de droit à l'information, commissions des droits humains et commissions de vigilance) omettent bien souvent d'identifier et de contrer les effets de la corruption sur le genre. Les mécanismes nationaux de surveillance doivent être rendus plus sensibles au genre pour inclure davantage de femmes, en identifiant les types de corruption qui touchent principalement celles-ci et en mettant en œuvre des mécanismes de responsabilisation qui répondent à ces dimensions. On peut se baser sur les conclusions des processus d'évaluation pour pousser les États parties à réévaluer et à améliorer leurs cadres juridiques en matière de corruption et à améliorer la réactivité de leurs mécanismes de responsabilité publique en matière de genre.

### **Objectif et résultats :**

L'objectif principal de cet événement spécial consistera à renforcer la compréhension des principaux intervenants sur l'impact sexospécifique de la corruption et des actions novatrices prises par des organismes communautaires et de défense des femmes pour aborder et prévenir le problème de la corruption.

Les résultats **attendus** de la table ronde sont :

1. Des recommandations sur la conception et l'application d'outils de mesure de la corruption sensibles au genre.
2. Des recommandations pour rendre l'application de la CNUCC plus sensible au genre et plus réactive.

### **Format de l'événement parallèle**

Cette table ronde aura lieu le 27 octobre 2011 de 14h à 17h. Seront présents : de hauts représentants de la communauté internationale - États membres, Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, donateurs, représentants d'ONG, d'entreprises et autres personnalités éminentes - pour examiner les corrélations entre la corruption et le genre.



## Intervenants proposés :

**Modératrice :** Mme Leïla Rhiwi, Spécialiste en gestion de programme, Chargée du bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, ONU Femmes.

**Ouverture :** M. John Sandage, Directeur de la Division des Traités, ONUDC.

**Première conférencière:** *Aperçu général du thème de la corruption et du genre:* Mme Huguette Labelle, Présidente du Conseil d'administration de Transparency International.

**Deuxième conférencier :** *Intégrer le genre dans les politiques anti-corruption: une perspective de l'OCDE:* M. Martin Forst, Chef de la Division pour la Gestion et la Performance du Secteur Public, Direction de la Gouvernance Publique et du Développement Territorial, OCDE.

**Troisième conférencier :** *Impact de la corruption dans un contexte spécifique et proposition de recommandations/solutions :* M. Nikhil Dey, membre de Mazdur Kisan Shakti Sangathan (MKSS) (Inde).

**Quatrième conférencier :** *La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) comme vecteur de transparence et de redevabilité :* M. Mohamed Chafiki, Directeur des Etudes et des Prévisions Financières, Ministère de l'Economie et des Finances.

**Cinquième conférencière :** *Renforcement des mécanismes anti-corruption sensibles au genre dans les politiques nationales:* Rabha Zeidguy, Professeur à l'Ecole Nationale d'Administration et ancienne Secrétaire Générale de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC).